



Procès-verbal No 11 – Séance ordinaire du Conseil Communal

Mercredi 15 mai 2013 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers communaux :

- 1) Appel
- 2) Approbation du dernier procès-verbal
- 3) a. Assermentation
b. Nomination du Bureau
 - Election du Président/de la Présidente
 - Election de deux Vice-Présidents/Présidentes
 - Election des Scrutateurs/Scrutatrices
 - Election de la Commission de Gestion, dont 2 membres suppléants (places vacantes)
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) Programme des Investissements Régionaux (P.I.R.) (préavis no 26)
Rapport des Commissions Ad'Hoc et de Gestion – discussions – votation
- 7) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 100'000.00 pour financer la rénovation de l'appartement situé au 1^{er} étage à la Route de la Bellangère 4 (préavis no 27)
Rapport de la Commission de Gestion – discussions – votation
- 8) Demande d'autorisation d'emprunter en complément au préavis N°18/2012 relatif à l'agrandissement du local de chaufferie dans le collège des Grands Records (préavis no 28)
Rapport de la Commission de Gestion – discussions – votation
- 9) Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
P. Möhl	Ouvre la séance à 20h15
N. Gremlich	<p>1) Appel</p> <p>- 40 présents</p> <p>- 4 excusés : M. R. Derbigny M. H. Gremlich M. M. Prélaz M. M. Verzelloni</p>
P. Möhl	<p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2013</p> <p>La correction suivante est demandée : page 3, sous Ph. Zuberbühler « ... la Fondation CAD Givrins SA » est remplacé par « ... la Société Anonyme CAD Givrins SA ».</p> <p>Le P.V. est accepté à l'unanimité.</p>
P. Möhl	<p>3a) Assermentation</p> <p>Informe de la démission de M. Olivier Morand pour des raisons professionnelles et le remercie de tout son travail effectué au sein du Conseil en saluant celui qui fût le premier président du Conseil communal de Givrins.</p> <p>Assermentation de M. Jean-Michel Leber, le nombre de conseillers présents passe à 41.</p>
P. Möhl	<p>3b) Nomination du bureau</p> <p>Sont élus à l'unanimité,</p> <p>Présidente : Mme Paola Möhl 1^{er} Vice-Président : M. Angelo Boscardin 2^{ème} Vice-Président : M. Patric Monney Scrutateurs suppléants : M. Jean-Michel Leber et M. Francesco Di Pierro</p> <p>Mme Isabelle Schweizer et M. Robert Watts deviennent scrutatrice et scrutateur.</p> <p><u>Election de la Commission de Gestion :</u> M. Scott Adams, Rapporteur M. Andreas Christen M. Cédric Nardone M. Bernard Pasquier Mme Nathalie Vez-Raymond M. Damien Clot, Suppléant M. Hugo Pradervand, Suppléant</p>



La Commission de Gestion est élue à l'unanimité.

Remercie la Commission de Gestion pour tout le travail accompli au sein du Conseil.

4) Communications du Bureau

P. Möhl	Informe que la motion déposée par M. Scott Adams lors du dernier Conseil a été transformée en postulat en accord avec le dépositaire, la Municipalité et le bureau du Conseil car la police de la circulation n'est pas de la compétence du Conseil communal mais uniquement de la Municipalité.
A.-Cl. Prélaz Girod	Demande ce que cela signifie concrètement.
P. Möhl	Un postulat n'est pas contraignant pour la Municipalité qui doit cependant rendre un rapport au Conseil.
A. Blumenstein	Un rapport sera présenté lors de la séance du mois de Juin.
P. Möhl	L'assemblée observe une minute de silence suite au décès de Mme Paulette Repingon.

5) Communications de la Municipalité

Ph. Zuberbühler	Excuse les absences de Mme Eva Meier et de M. Raymond Zahno pour cause de vacances.
A.-L. Bally	Le dossier des captages est encore en mains du service cantonal pour finaliser la procédure de légalisation. A bon espoir qu'à l'automne prochain toutes les autorisations soient validées pour pouvoir exploiter cette source.
Ph. Zuberbühler	<p>Le plan directeur communal ainsi que le rapport d'aménagement selon article 7a RATC sur le même objet seront mis en consultation publique du 20 mai au 20 juin prochain. Une séance de présentation publique pour ce pdcom sera organisée le lundi 3 juin 2013 puis une date sera fixée avec la Commission de l'Urbanisme en vue de la préparation des dossiers pour le futur préavis.</p> <p>Fromagerie de La Givrine : A l'occasion de l'inauguration de la fromagerie, la Municipalité invite le Conseil Communal le vendredi 14 juin 2013 pour une visite des installations suivie d'un repas.</p> <p>Présente un compte rendu visuel des travaux déjà effectués pour le CAD sur la route de la gare.</p>

6) Programme des investissements régionaux (P.I.R.) (préavis no 26)

Ph. Zuberbühler	<p>Pense que c'est important que tout le monde soit uni autour de ce projet pour pouvoir aller de l'avant.</p> <p>Lit les conclusions du rapport.</p>
-----------------	---



P. Monney	Lit le rapport favorable de la Commission Ad'Hoc.
N. Vez-Raymond	Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.
F.-H. Bovet	C'est un tournant important dans la vie politique de notre région. Rappelle que si le télésiège de La Dôle existe, c'est grâce à une action commune et soutient le projet tout en rendant attentif au fait que la Commune n'échappera pas à la couverture du déficit. Précise que ces participations seront pour des réalisations ponctuelles.
H. Lequint	Il nous est dit que pour l'année 2011 cela aurait couté CHF 100'000.- et aujourd'hui même il nous est présenté un préavis pour un emprunt de même montant pour des travaux de rénovation. Aimerais savoir comment nous pourrions trouver l'argent le moment venu ? Dans la caisse ?
Ph. Zuberbühler	Explique que cette année est une belle année et qu'il est relativement facile de dégager CHF 100'000.- dans la trésorerie courante. Il n'est pas imaginable envisager de tels projets en payant si peu. Même si ce qui nous est présenté fait peur au vu de l'énormité du concept, il faut l'approuver.
P. Möhl	Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote : Oui : 40 Non : 0 Abstention : 0
<p>7) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 100'000.- pour financer la rénovation de l'appartement situé au 1^{er} étage à la route de la Bellangère 4 (préavis no 27)</p>	
Ph. Zuberbühler	Fait une description des travaux à entreprendre. Lit les conclusions du rapport.
B. Pasquier	Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion
P. Möhl	Il n'y a pas de prise de parole et on passe au vote : Oui : 39 Non : 0 Abstention : 1
<p>8) Demande d'autorisation d'emprunter en complément au préavis 18/2012 relatif à l'agrandissement du local de chaufferie dans le collège des Grands Records (préavis no 28)</p>	
Ph. Zuberbühler	Rappelle qu'initialement ce financement avait été prévu en utilisant le fond d'investissements du patrimoine mais suite au résultat de la votation populaire de mars dernier, il faut aujourd'hui trouver d'autres solutions. Les banques pratiquant des prêts à des taux très intéressants pour les communes, la demande ici est de faire un emprunt bancaire au nom de la commune pour ensuite prêter cette argent à CAD Givrins SA. Cette manière de procéder permet d'économiser 2% d'intérêts sans occasionner de frais à la commune. Lit les conclusions du rapport.



- B. Pasquier Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion
- M. Stark Dans le préavis municipal sur l'emprunt de CHF 1'800'000.- pour l'agrandissement du bâtiment de chauffage, il n'y a aucune indication de l'impact financier sur les finances de la commune. On sait que la commune a un revenu de CHF 24'000.- p/année et qu'il faut amortir CHF 1,8 millions sur 30 ans, ce qui fait CHF 60'000.- p/année. Il faut aussi payer les intérêts.
- Demande à la municipalité quel sera le coût de la subvention qu'elle paiera pour les 30 prochaines années ?
- Demande si c'est une nouvelle ingéniosité financière de demander un emprunt pour ensuite prêter ce même montant ?
- Ph. Zuberbühler Explique que le coût des CHF 1'800'000.- est une charge supplémentaire des bâtiments. En faisant l'étude du financement du CAD, il était prévu de le financer avec l'argent de la vente des droits de superficie. Aujourd'hui, il est possible de bloquer des taux plus bas que 1,6% sur 10 ans. Ce coût n'est pas une subvention pour CAD Givrins SA, c'est également pour chauffer les bâtiments communaux.
- M. Stark Explique avoir fait le calcul d'un amortissement sur 30 ans qui se monte à CHF 60'000.-, à quoi il faut ajouter des intérêts qui sont inconnus sur 30 ans, mais que cela avoisine approximativement une moyenne de 3,5% d'intérêts, ce qui fait CHF 31'500.- p/année. Le calcul est fait sur la moitié du prêt (du fait de l'amortissement) qui doit être financé avec intérêts sur 30 ans. En prenant en considération le loyer de CHF 24'000.- et la maintenance du bâtiment à ½% cela se monte à CHF 9'000.-, ce qui fait une charge annuelle de CHF 76'500.- sur 30 ans. La subvention au CAD Givrins SA et de CHF 2'295'000.-, trouve que cela est exagéré.
- Ph. Zuberbühler La commune emprunte à la banque CHF 1'800'000.- pour ensuite prêter cet argent à CAD Givrins SA. L'emprunt ainsi fait finance la construction de la chaufferie et le CAD de son côté finance l'amortissement et l'intérêt avec 1% de plus pour la commune.
- En ce qui concerne la construction de la chaufferie, informe qu'un fond d'investissements a été créé pour les travaux futurs. Une somme de CHF 600'000.- pourra être amortie l'année prochaine ainsi il y aura moins d'intérêts et d'amortissements à payer. Il s'agit d'un « compte construction » et les intérêts seront payés sur ce qui sera utilisé.
- B. Pasquier Explique qu'il est plus intéressant pour la commune d'emprunter en son nom propre puis de rediriger cette somme sous forme de prêt à CAD Givrins SA.
- Le 70% de la production de chauffage sert principalement à chauffer tous les bâtiments de la commune et au niveau des finances communales c'est la solution la plus économique.
- T. Salathé Met en avant la remarque faite par la Commission de Gestion dans son rapport qui fait une autre proposition que la Municipalité au niveau de la différence du pourcentage de l'intérêt. Ne comprend pas pourquoi on continue à parler d'une différence de 1% alors que selon le préavis municipal la différence est de 2%. Ce pourcentage est-il acquis ou est-ce juste une estimation ?



Ph. Zuberbühler	<p>Explique qu'il est bien écrit dans le préavis « sous forme d'un prêt à CAD Givrins SA, au minimum aux conditions accordées par la banque pour les prêts ». Il y a vraisemblablement une petite erreur dans le rapport de la Commission de Gestion, car pour l'intérêt du crédit de construction, il se monte à 1,6% pour la commune alors qu'il s'élève à 3,6% pour le CAD Givrins SA.</p> <p>Précise que la Municipalité est favorable au pourcentage proposé par la Commission de Gestion dans son rapport.</p>
M. Stark	<p>Constate que ni la Municipalité, ni la Commission de Gestion ne peuvent fournir de chiffres sur l'impact qu'auront ces emprunts sur les comptes de la Commune et trouve cela déplorable.</p> <p>Comprend que le 2^{ème} emprunt est un prêt pour le CAD Givrins SA, mais ne voit nulle part dans le préavis de la Municipalité une demande d'autorisation au Conseil pour ce prêt.</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Relit le point 2 du préavis « d'autoriser la Municipalité à emprunter aux meilleures conditions la somme de CHF 1'800'000.-, sous la forme d'un prêt à CAD Givrins SA » et rappelle que l'actionnaire principal et unique de CAD Givrins SA est la commune elle-même. Ce prêt dégagera un revenu supplémentaire de CHF 18'000.- pour la commune en plus des CHF 24'000.- de loyers. L'amortissement de CHF 60'000.- par année sera couvert par le CAD Givrins SA.</p>
M. Stark	<p>Propose 2 amendements :</p> <p>1) « le loyer à payer par CAD Givrins SA pour le local de chaufferie sera fixé chaque année pour que les recettes du loyer couvrent entièrement les dépenses de la Commune de Givrins pour cet emprunt ainsi que pour les amortissements obligatoires de l'investissement sur 30 ans ».</p> <p>2) « les conditions du prêt de CHF 1'800'000.- accordé par la Commune de Givrins à CAD Givrins SA seront fixées pour que les recettes et les amortissements à payer par CAD Givrins SA couvrent entièrement les dépenses et les amortissements à payer par la Commune de Givrins pour cet emprunt ».</p>
F.-H. Bovet	<p>Comprend le souci de M. Stark, mais explique qu'il ne soutiendra pas le 1^{er} amendement car celui-ci est contraire au fond même de l'emprunt.</p>
A. Boscardin	<p>Après avoir effectué un calcul, explique qu'avec une chaudière à 70% on fait un bâtiment à CHF 1'200'000.- et avec 30%, c'est un bâtiment de CHF 600'000.-. Demande à la Municipalité combien coûterait le bâtiment uniquement pour la Commune et combien coûterait un bâtiment uniquement pour le CAD ?</p>
E. Kjellqvist	<p>Demande de rappeler pourquoi le CAD Givrins SA a été créé ?</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Explique que la société anonyme le CAD Givrins Sa a été créé pour sortir les coûts liés au chauffage à distance des comptes de la Commune. Le CAD Givrins SA doit s'assumer tout seul et ne pas être subventionné par la Commune.</p>
I. Schweizer	<p>Demande ce qui va être fait avec les 1% de bénéfice ? Y a-t-il un projet ?</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Ils serviront à couvrir les charges supplémentaires non couvertes par le loyer.</p>
C. Nardone	<p>Précise que l'essentiel du montant sera toujours en faveur de la Commune.</p>



P. Möhl	<p>Demande à M. Stark s'il maintient ces deux amendements, ce qu'il confirme.</p> <p>On passe au vote du 1^{er} amendement qui est refusé avec :</p> <p>Oui : 7 Non : 26 Abstentions : 7</p> <p>On passe au vote du 2^{ème} amendement qui est lui aussi refusé par :</p> <p>Oui : 10 Non : 27 Abstentions : 3</p>
T. Salathé	<p>Souhaite proposer comme nouvel amendement la conclusion du rapport de la Commission de Gestion au point 2, soit : « d'autoriser la Municipalité à emprunter aux meilleures conditions la somme de CHF 1'800'000.-, sous forme de prêt à CAD Givrins SA, au minimum aux conditions accordées par la banque pour les prêts ci-dessus mais de demander à la Municipalité d'appliquer le différentiel d'intérêts sur le prêt CAD Givrins SA comme expliqué ci-avant ».</p>
P. Möhl	<p>Sans prise de parole demandée, on passe au vote de l'amendement proposé par M. T. Salathé qui est accepté avec :</p> <p>Oui : 34 Non : 0 Abstentions : 6</p> <p>Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote du préavis amendé :</p> <p>Oui : 37 Non : 1 Abstentions : 2</p>
A. Boscardin	<p>Rappelle que si des conseillers ont des questions sur le CAD Givrins SA, ils peuvent s'adresser aux trois représentants du conseil d'administration qui sont : MM. P.-A. Hauser, R. Fahrni et A. Boscardin.</p>
Cl.-L. Derbigny	<p>Fait remarquer que même les superficies invendues rapportent un intérêt qui peut ainsi aussi rembourser l'intérêt de l'emprunt.</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Effectivement, mais explique que ce n'est pas sur les droits de superficie que l'on va financer les emprunts. Il ne faut pas se fier aux bruits qui ont circulés dans le village et dont les montants étaient faux. Lors d'une séance avec les superficiaires, ceux-ci confirment que le renouvellement des baux pour 2016 n'est encore pas prêt à être conclu. Pour information, la participation financière aux travaux de la route de la Chévrerie qui se monte à CHF 34'000.- représente l'encaissement de trois années de loyers des 10 droits de superficie.</p>
<p>8) Propositions individuelles et divers</p>	
I. Schweizer	<p>Demande s'il y a la possibilité de faire une étude pour la création d'un garage à vélos à la gare ?</p>
A. Blumenstein	<p>La gare étant la propriété du NstCM, la demande doit leur être adressée. Ce que confirme M. F.-H. Bovet.</p>
Ph. Zuberbühler	<p>La Municipalité va envoyer une demande au NstCM.</p>
R. Guilloud	<p>A eu des échos d'une réunion entre les jeunes qui descendent en VTT depuis St-Cergue et la commune de Givrins, qu'en est-il ?</p>
R. Jaunin	<p>Confirme qu'une séance a effectivement été fixée et en fera un compte rendu</p>



lors du prochain conseil.

R. Guilloud

Relève que ces cyclistes entretiennent le chemin forestier par leurs fréquents passages.

F.-H. Bovet

Ce chemin est un chemin pédestre et ne peut pas être utilisé par les cyclistes.

G. Pradervand

Aimerait savoir ce qui a été décidé concernant l'ancien terrain du Pré-de-gym ?

Ph. Zuberbühler

En 2014, cette place servira à entreposer le matériel du NstCM lors de la rénovation du viaduc. Une bonne partie de ce terrain est la propriété du NstCM et un échange de terrains est envisagé lors de la modification du PPA de l'Oche. Les tractations sont actuellement en cours.

M.-O. Lequint

Annonce l'arrivée de la benne à compacter le carton et sa toute prochaine mise en fonction.

P. Möhl

Il n'y a plus de prise de parole.

Lève la séance à 22h13.

Prochaine séance : mercredi le 19 juin 2013 à 20h15

La Présidente

P. Möhl



La secrétaire

N. Gremlich